

Fiche de sécurité selon la directive 91/155/CEE et l'Ordonnance sur les fiches de données de sécurité relatives aux toxiques et aux substances dangereuses pour l'environnement (OFDS) CH

Etabli:	20.12.2005	exprimé le:	20.12.2005
Produit:	Engrais solide		

1. Nom du produit Nom commercial: **Geistlich Baies fruits & vignes**

l'entreprise Hauert HBG Dünger AG, 3257 Grossaffoltern. Tel.: 032 389 10 10

Intoxications: Tel.: 044 251 66 66 (Centre Suisse d' Information Toxicologique)
Cas d' urgence: Tel.: 145 (Centre Suisse d' Information Toxicologique)

2. Caractérisation des substances Composition:
Mélange de seles minéraux (sulfates, phosphates de l'ammonium et de potassium) et de l'urée et oligo-éléments.

Contient:	Caractérisation *)	%
Sulfate d' ammonium	CAS-Nr. 7783-20-2	20 - 30
Sulfate de potassium	CAS-Nr. 7778-80-5	15 - 25
Tri-Calciumphosphate	CAS-Nr. 7758-87-4	5 - 15
Sulfate ferreux	CAS-Nr. 7720-78-7 Xn R22	<1

*) Si des phrases R sont mentionnées, voir sous pt. 16.

3. Dangers éventuels: Classification:
Ne constitue pas une préparation dangereux au sens de directives 67/548/EWG ou 1999/45/CE

4. Mesures de premier secours
En cas d'ingestion: rincer la bouche et boire de l'eau en grande quantité.
En cas de malaise, consulter un médecin.
En cas d'inhalation de substances issues de la décomposition thermique des produits: Repos, air frais.
Consulter un médecin et lui montrer cette fiche.
En cas de contact avec les yeux / les muqueuses: rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie
Moyens d'extinction appropriés: Eau, resp. Adapter aux mesures d'extinction à l'environnement.
Ne pas respirer les gaz qui se dégagent.
Si un feu se déclare à proximité, de l'ammoniac et des gaz SO₂, SO₃ et nitreux peuvent se dégager.
Equipement de protection spécial: masque hermétique.
Autres indications: ne pas verser l'eau contaminée qui a servi à éteindre le feu, dans les cours d'eau ou les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de libération inopinée du produit
Nettoyage: ramasser et éliminer (voir point. 13).
Autres indications: ne pas verser dans les cours d'eau ou les canalisations.

7. Manipulation et stockage
Manipulation: aucune mesure particulière à prendre en cas de manipulation correcte.
Conserver au sec, à l'abri des substances alcalines.
Seuils quantitatifs selon OPAM: aucun

8. Exposition et équipement personnel de protection
Pour une utilisation avec contact permanent, des gants 100% nitrile (Norme EN 374) sont recommandés.
Mesures générales de protection: observer les mesures habituelles de protection relatives à manipulation de produits chimiques

Fiche de sécurité selon la directive 91/155/CEE et l'Ordonnance sur les fiches de données de sécurité relatives aux toxiques et aux substances dangereuses pour l'environnement (OFDS) CH

Etabli:	20.12.2005	exprimé le:	20.12.2005
Produit:	Engrais solide		

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme: granulé
Couleur: gris / jaune
Solubilité: contient des particules solubles dans l'eau.
pH: 5 - 7

10. Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Si un feu se déclare à proximité: SO₂ , SO₃, de l'ammoniac et des gaz nitreux peuvent se dégager.

11. Toxicologie

Toxicité aiguë: LD50/oral/ rats: > 5000 mg/kg
Légère irritation possible.
En cas de l' ingestion de quantité élevée:
Nausées, vomissements, diarrhée.

12. Ecologie

Ne pas verser dans les cours d' eau ou les canalisations.
Le produit peut provoquer l' eutrophisation des eaux.

13. Elimination

Produit: élimination possible dans l'agriculture après examen.
Peut être évacué aussi avec les déchets urbains.

14. Transport

Ne constitue pas une marchandise à risque au sens de l'Ordonnance sur les transports ADR / SDR.

15. Directives

Directives nationales (CH); ORRChim Annexe 2.6; Ochim et OPAM (voir Pt. 7)
Respecter les mesures de sécurité habituelles régissant la manipulation des produits chimiques.
Désignation selon les directives CE: Pas de désignation obligatoire.
Aucun phrases R et S

16. Autres informations

R 22

Texte phrases R mentionnées sous art. 2.:
Nocif en cas d'ingestion.

Les indications mentionnées ci-dessus sont données en l'état actuel de nos connaissances et ne garantissent pas les propriétés du produit.
L'utilisateur du produit est tenu de respecter les lois et dispositions existantes.